

## **Soutien de SuisseEnergie aux villes/communes/régions**

### **Programme « chauffez renouvelable »:**

## **Systemes de chauffage : passez des énergies fossiles aux énergies renouvelables – Information à la population**

NB. Pour les communes tessinoises, le programme « [calore rinnovabile](#) » sera proposé ultérieurement.

### **1. Objectif**

En ratifiant l'Accord de Paris en 2015, la Suisse s'est engagée à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990. Se basant sur les derniers travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Conseil fédéral a décidé de revoir cet objectif à la hausse, en visant la neutralité carbone à partir de 2050. La Suisse entend ainsi contribuer aux efforts internationaux destinés à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C au maximum par rapport à l'ère préindustrielle.

Sous l'égide de SuisseEnergie à partir de 2020 et jusqu'à 2024 tout au plus, le programme général « [chauffez renouvelable](#) » entend permettre à la Confédération d'atteindre ses objectifs par le biais de mesures concrètes en encourageant le recours aux technologies renouvelables (p. ex. pompes à chaleur, énergie solaire, bois, chaleur à distance, rejets de chaleur) pour la production de chaleur destinée au chauffage dans le domaine de l'habitation.

Le programme vise à inciter davantage les propriétaires, les intermédiaires et les installateurs à passer, lors du remplacement d'un chauffage fonctionnant aux énergies fossiles, à un chauffage recourant aux énergies renouvelables. Chaque remplacement de chaudière offre ainsi une chance de se rapprocher de la décarbonisation du parc immobilier. Les villes, communes et régions peuvent jouer un rôle déterminant dans cette démarche.

### **2. But de cet appel d'offres**

Soutenir les villes, les communes et les régions qui s'engagent à motiver les propriétaires de bâtiments chauffés aux énergies fossiles à passer aux énergies renouvelables, en s'appuyant sur des mesures d'information et de conseil de SuisseEnergie (voir chapitre 4).

### **3. Contribution financière de SuisseEnergie**

#### **Organisation et réalisation d'une réunion d'information, au sujet du programme « chauffez renouvelable »**

- Objectif : informer sur le programme « chauffez renouvelable » et inciter les propriétaires à installer un système de chauffage alimenté aux énergies renouvelables.
- Deux formules possibles:
  - o ouverte à toutes les personnes intéressées OU
  - o ciblée spécialement pour les propriétaires d'un bâtiment alimenté aux énergies fossiles
- Un événement par commune (ou 3 pour une région)

**Soutien maximum CHF 5'000.- par commune ou CHF 15'000 par région (max. 40% des coûts)**

#### **Recommandations**

- La ville/commune/région confie la direction du projet à une personne spécialisée dans la technique du bâtiment ; il peut s'agir d'un collaborateur interne ou d'un indépendant externe. Cette personne peut également être mandatée pour effectuer le suivi des résultats des mesures et offrir son appui à la ville/commune/région lors de l'établissement du rapport à l'intention de SuisseEnergie.
- Si la manifestation est ciblée, s'adresser directement au groupe concerné (base de données : Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) et/ou base de données du contrôle des installations de combustion).
- Créer un flyer comportant l'offre de la ville/commune/région en lien avec le programme « chauffez renouvelable » (avec le logo du programme) (NB : il s'agit d'une recommandation et non d'une condition requise)
- Informer la population et les experts (p. ex. installateurs de chauffage) au sujet du programme « chauffez renouvelable » par le biais de newsletters, d'annonces ou de rapports dans les journaux locaux ainsi qu'au moyen d'envois ciblés.

#### 4. Autres contributions de SuisseEnergie

- Mise à disposition gratuite de la documentation (en partie disponible en ligne sur [« chauffez renouvelable »](#)):
  - o Principes de base relatifs au contenu de la soirée (Annexe 1)
  - o Check-list « chauffez renouvelable » pour le conseil sur place
  - o Liste des prestataires de conseil incitatif formés « chauffez renouvelable »
  - o Argumentaires pour les chauffages au bois, les pompes à chaleur, les installations solaires thermiques, le raccordement au chauffage à distance, etc.
  - o Informations complémentaires destinées aux propriétaires au sujet du programme « chauffez renouvelable » (par ex . brochure, check-list).
- Calculateur des coûts énergétiques disponible en ligne sur le site [www.chauffezrenouvelable.ch](http://www.chauffezrenouvelable.ch).
- **Infoline SuisseEnergie : 0848 444 444**  
Pour répondre aux questions des villes/communes/régions ainsi que des propriétaires au sujet du présent appel d'offres et du programme « chauffez renouvelable ».

#### 5. Conditions générales pour l'octroi de la contribution de SuisseEnergie

Ont droit à un subventionnement : les 50 premières villes/communes/régions qui s'engagent à respecter les conditions fixées.

#### 6. Informations importantes

- Lors des manifestations, distribuer, sans les modifier, les documents officiels de SuisseEnergie concernant le programme « chauffez renouvelable » : dépliant d'invitation et les documents présentés (présentation(s) PowerPoint, formulaire(s) d'inscription, etc.)
- SuisseEnergie se réserve le droit de demander et d'utiliser les résultats et les données en lien avec la réalisation des projets (p.ex. nombre de systèmes de chauffage alimentés aux énergies renouvelables nouvellement installés, nombre de participants etc.) pour ses propres mesures d'information et de sensibilisation ainsi que de prendre part aux éventuelles manifestations.
- Il incombe à la ville/commune/région de connaître les exigences légales applicables sur son territoire et de diffuser les informations y relatives (p. ex. les lois cantonales sur l'énergie).

- SuisseEnergie n'est pas responsable de la réalisation finale du projet avec les propriétaires, ni du choix des prestataires de conseil incitatif.
- Par ailleurs, SuisseEnergie décline toute responsabilité en ce qui concerne l'éventuel remplacement des systèmes de chauffage, tant au niveau de la planification ou de l'exécution des travaux qu'au niveau du bon fonctionnement du système. Ces aspects doivent être réglés dans le contrat passé entre le mandataire et l'installateur.
- Les propriétaires et les installateurs sont responsables du respect des procédures applicables (p. ex. permis de construire) et des bases légales (lois, ordonnances, normes) auxquelles sont soumis les systèmes de chauffage.

## 7. Calendrier et modalités de paiement

Début de l'appel à projets	01.02.2020
Fin de l'appel à projets	30.04.2020
Conseillers disponibles sur <a href="http://www.chauffezrenouvelable.ch">www.chauffezrenouvelable.ch</a> dès le	01.05.2020
Une décision sur les projets vous sera communiquée env. 15 jours après le dépôt de chaque demande.	
Réalisation jusqu'au	30.11.2020
Envoi de la facture selon modèle annexé	30.11.2020
<p><b>ATTENTION</b> : vous ne recevrez la contribution <b>qu'après</b> mise en place des démarches recommandées, respect des conditions et réception de tous les documents requis dans les délais fixés (rapport à compléter et formulaire de paiement).</p> <p>→ <b>Aucune contribution ne pourra être versée si les documents requis n'ont pas été transmis au plus tard le 30.11.2020. Il est d'autant plus important de respecter ce délai pour l'envoi du formulaire de paiement, car aucun versement ne sera possible en 2021.</b></p>	

## 8. Soumission des documents de candidature

- Les informations fournies sur le projet sont complètes et compréhensibles (cf. spécifications dans le formulaire en ligne sur <http://ds1.dreifels.ch/esheizung/ProLogin.aspx> )
- La demande doit être présentée intégralement en allemand, en français ou en italien, en un seul exemplaire, y compris les pièces jointes :
  - ✓ par courrier à l'Office fédéral de l'énergie OFEN, Urs Meuli, 3003 Berne
  - ✓ ainsi que sous [forme électronique](#)
- Le cachet de la poste ou le code-barres de la Poste Suisse est déterminant pour le respect du délai (les affranchissements d'entreprise ne sont pas considérés comme cachet de la poste).
- Les demandes soumises trop tard ou incomplètes ne seront pas prises en considération.
- Aucune correspondance ne sera échangée concernant les demandes qui n'ont pas été prises en considération.
- Il n'existe aucun droit légal à un subventionnement.
- Tout recours judiciaire est exclu.

## 9. Questions

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions concernant cet appel à projets ou le programme « chauffez renouvelable » :

**Infoline SuisseEnergie : 0848 444 444**

Liste des annexes :

- Annexe 1 – Exemple de déroulement d'un événement « chauffez renouvelable »
- Annexe 2 – Rapport à compléter
- Annexe 3 – Formulaire de paiement (PDF, fourni à part)

## **Annexe 1 – Exemple de déroulement d'un événement « chauffez renouvelable »**

# chauffezrenouvelable

1. Accueil
2. Programme « chauffez renouvelable » : importance de remplacer les systèmes de chauffage alimentés aux énergies fossiles et les différentes approches possibles (env. 15 minutes)
3. Divers workshops (20 minutes), menés p. ex. par un chef de projet ou un prestataire de conseil incitatif formé « chauffez renouvelable »:
  - Rentabilité / comparaison / subvention
  - Choix du système / Quel système de chauffage renouvelable convient à mon bâtiment?
  - Exigences liées à la construction, réglementations (p. ex. émissions sonores des évaporateurs externes des pompes à chaleur)
  - Préparation de l'eau chaude sanitaire à l'aide des énergies renouvelables
  - Procédure d'autorisation de construire, soutien ville/commune/région
4. Bref résumé et réponse aux questions à la fin des ateliers (tous)
5. Apéritif et échange entre participants

## Annexe 2 – Formulaire de rapport

A compléter et à transmettre à SuisseEnergie ([staedte-gemeinden@bfe.admin.ch](mailto:staedte-gemeinden@bfe.admin.ch)), après la soirée d'information, accompagné du formulaire de paiement.

Nom de la ville / commune / région	
Canton	
Personne de contact auprès de la ville/commune/région	
Chef(fe) de projet mandaté(e)	
Description de la mesure avec date de la mise en oeuvre/réalisation	
<b>Soirée « chauffez renouvelable »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Copie du flyer d'invitation et du programme de la manifestation</li> <li>● 2-3 photos de la manifestation</li> <li>● Nombre de participant(e)s</li> <li>● Copies de toute information complémentaire (annonces, visites...)</li> <li>● Nombre de documents d'information distribués « chauffez renouvelable »</li> </ul>	
Bref résumé écrit et évaluation des mesures, commentaires	
Coût total de l'événement	

## **Annexe 3 – Formulaire de paiement (fourni séparément)**